

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

SÉANCE DU 22 AVRIL 2025

Date de la convocation :
17 avril 2025

EFFECTIF LÉGAL : 15

EFFECTIF EN EXERCICE : 14

EFFECTIF VOTANT : 8

Suite à une seconde convocation en raison de l'absence de quorum lors du Conseil Municipal du seize avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux avril à 19h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis, salle du Conseil en Mairie de Cattenières, sous la présidence de Daniel FORRIERES, Maire

Etaient présents : Christophe BOUTHORS; Daniel FORRIERES; Mikaël LANCEL; Céline MARELLI; Véronique MEYER ; Sabrina MERY, Roseline HODIN

Ont donné procuration : Francine SEDENT à Véronique MEYER

Etaient absents : David HEGO ; Antoine HERMAN, Damien BARDOUX ; Raphaël CANTA, Jose-Manuel LERICHE, Vincent WIART

Secrétaire de séance : Céline MARELLI

OBJET DE LA DELIBÉRATION : DECISION MODIFICATIVE N°1

Numéro de la délibération : 2025-20

Par délibération 2025-11 en date du 17 Mars 2025, le Conseil Municipal a procédé à l'unanimité au vote du Budget Primitif pour l'exercice 2025.

La décision modificative n°1 de l'exercice 2025 a vocation à ajuster les inscriptions budgétaires comme suit :

DM n°01 – virements de crédits

Dépenses de fonctionnement :

Article 7391112 – Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants + 212 €

Article 7391118 - Autres restitutions au titre des dégrèvements sur contributions directes + 1 062 €

Article 61521– Entretien et réparation sur terrain - 1 274€

Il est proposé au Conseil Municipal, d'approuver comme suit la Décision Modificative N°1 de ce même budget étant précisé que cette décision n'en remet pas en cause l'équilibre.

ADOpte A L'UNANIMITE

Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du jour, mois et an
ci-dessus mentionné,

Le secrétaire de séance,


